

Documents d'archive

«ruisseau de l'Aunoie»



1660 (rapport fait au roi; Roussel, *Hist. de Verdun*, pr. p. 89). — *Lanhère*, 1669 (Lamy, contrat d'Anselme de Saintignon). — *Lanherre*, 1700 (carte des États). — *Lanhaire*, *Laniferum*, 1738 (pouillé); 1749 (*ibid.*). — *LANCHERI*, 1756 (D. Calmet, *not.*). — *Lanifero*, 1778 (Durival).

Avant 1790, Barrois non mouvant, communauté de Rouvres, office, recette et prév. d'Étain, baill. de Saint-Mihiel et ensuite d'Étain, cout. de Saint-Mihiel, présid. de Verdun, cour souveraine de Nancy; le roi en était seigneur pour moitié. — Dioc. de Verdun, archid. de la Woëvre, doyenné d'Amel, annexe de Rouvres.

En 1790, distr. d'Étain, c^{on} de Buzy.

Actuellement, arrond. et archipr. de Verdun, c^{on} et doy. d'Étain. — Patron : saint Pantaléon; annexe de Rouvres.

LANNAY (RUISSEAU DE), qui a sa source près du bois dit *Monriceille*, traverse le territoire d'Herméville et se jette dans l'Orne à Warcq, après un cours de 6 kil. — *Fossé de Parois*, 1760 (Cassini).

LANNE, contrée, c^{on} de Baulny.

LANNE (LA), ruiss. qui prend sa source dans les bois de Mognéville, traverse le territoire d'Andernay et se jette dans la Saulx à Sermaize (Marne), après un cours de 6 kilomètres.

LANSARD, bois, c^{on} de Trésauvaux.

LANSIS, contrée, c^{on} de Montplonne.

LANSQUINET, contrée, c^{on} de Fromeréville.

LANTERNE, contrée, c^{on} d'Hannonville-sous-les-Côtes.

LAPBY, contrée, c^{on} de Ville-en-Woëvre.

LAPIQUE (RUE), à Bar-le-Duc; a pris son nom de celui de l'architecte qui l'a régularisée au commencement de ce siècle.

LAPS, contrée, c^{on} de Boureuilles.

LAPSELLE, contrée, c^{on} de Longeville.

LAQUERON, contrée, c^{on} des Épargés.

LARAMÉE, f. c^{on} de Pouilly.

LARFOTTE, contrée, c^{on} de Brauvilliers.

LARIPE, f. c^{on} de Demange-aux-Eaux. — *La Ripe*, 1749 (pouillé).

LARRON, contrée, c^{on} de Rigny-Saint-Martin.

LARRY, contrée, c^{on} de Landzécourt.

LARRY, bois comm. de Vigneulles-sous-Montmédy.

LARVIE, font. c^{on} de Romagne-sous-Montfaucon.

LASSERRES, contrée, c^{on} de Brabant-sur-Meuse.

LATOUR-EN-WOËVRE, vill. sur la gauche de l'Yron, à 13 kil. à l'E. de Fresnes-en-Woëvre. — *De Turra super Crowadis*, 1216 (cart. de la cathéd.). — *La Tour-de-Voivre*, 1224 (acte de foi et hommage). — *La Tour*, 1230 (cart. de la cathéd.). — *La Tour-en-Woivre*, 1253 (*ibid.*). — *La Tour-en-Woivre*,

1254 (ch. de Thibaut, c^{on} de Bar.) — *La Tour-en-Woivre*, 1373 (coll. Iorr. t. 139, n^o 33). — *La Tour-en-Woivre*, 1373 (*ibid.* n^o 34). — *La Tour-en-Woivre*, 1571 (proc.-verb. des cout.). — *Tour-de-Voivre*, 1656 (carte de Pév.). — *Turris-Wabrensis*, 1681 (Mabillon, *de Re diplom.*). — *La Tour-en-Woivre*, *Turris-in-Vepria*, 1749 (pouillé).

Avant 1790, Barrois non mouvant, seign. office de Thiaucourt, recette et cout. de Saint-Mihiel, baill. de Pont-à-Mousson, puis de Thiaucourt, justice des officiers du seigneur, qui en était haut, moyen et bas justicier, présid. de Metz, cour souveraine de Nancy. — Dioc. de Metz, archid. de Vic, archipr. de Gorze, annexe de Jonville.

En 1790, distr. d'Étain, c^{on} de Pareid.

Actuellement, arrond. et archipr. de Verdun, c^{on} et doy. de Fresnes-en-Woëvre. — Écarts : Suzemont, la Trèle. — Paroisse de Labenville.

Les seigneurs de Latour portaient : *de sable à la fasce d'argent accompagnée de trois pattes de lion de même, deux en chef contr'onglées, et l'autre en pal mouvante de la pointe* (Husson l'Écossais).

Le P. Mabillon et D. Calmet placent à Latour-en-Woëvre le *Castrum Vabrense* décrit par Grégoire de Tours. — Voy. WOËVRE (CAMP OU CHÂTEAU DE).

LATREMONT, bois comm. de Lunéville et de Tourailles.

LATTAQUE, m^{on}, c^{on} de Montmédy.

LAUFÉE, bois, c^{on} de Damloup.

LAUMONT, bois comm. de Blercourt.

LAUMONT, contrée, c^{on} de Dombasle.

LAUNA, contrée, c^{on} de Buzy.

LAUNE (LA), ruiss. qui prend sa source dans les bois de Mognéville et se jette dans la Saulx à Sermaize (Marne), après un cours de 6 kilomètres.

LAUNEUX, contrée, c^{on} de Damloup.

LAUNOIS, m^{on} isolée, c^{on} de Bréhéville.

LAUNOIS, bois comm. d'Écurey.

LAUNOIS, contrée, c^{on} d'Haltonchâtel et de Fresnes-en-Woëvre.

LAUNOIS, chapelle ruinée, c^{on} de Léronville. — *Launoy*, 1315 (ch. de Jean I^{er} de Sarrebruck). — *Lannois*, 1749 (pouillé). — Ancienne maladrerie qui devint ensuite cense fief.

LAUNOIS (LE), ruiss. qui prend sa source dans les bois de Bréhéville, traverse ce village et se jette dans le ruiss. de Brandeville, après un cours de 5 kilomètres.

LAUNOY (LE), ruiss. qui a sa source sur le territoire de Quincy et se jette dans le Loison vis-à-vis de Landzécourt, après un trajet de 800 mètres.

LAVACHÈRE, contrée, c^{on} de Dieppe.

LAVACHÈRE, bois comm. de Joinville.

LAYAL, bois comm. de Vaux-la-Petite.

AVANT 1790. — Pour le Spirituel : Diocèse de Toul, archidiaconé de Ligny, doyenné de Meuse-Commercy. — Pour le Temporel : Lorraine, bailliage et prévôté de Commercy.

ACTUELLEMENT. — Archiprêtré et arrondissement de Commercy, doyenné et canton de Commercy, avec Vadonville pour annexe de 1806 à 1852.

Une tradition, citée par Dom Calmet, prétend que Lérouville fut primitivement l'église mère de Commercy (avant le XI^e siècle).

Lérouville a été donné à l'église de Toul, vers 1100, par Riquin, seigneur de Commercy.

On a conservé le souvenir de plusieurs anciennes confréries : celle de la Sainte-Vierge ; celle de Notre-Dame du Suffrage pour les morts ; celle de Saint-Sévère.

Au sud de Lérouville se trouvait la chapelle ou l'oratoire de Saint-Jean de la Roche, reconstruit en 1633 (1), démoli vers 1792.

Sur le finage, au lieudit Launois, existaient, en 1666, une chapelle en ruine et des vestiges d'une ancienne maladrerie (2).

Lérouville possédait un petit hôpital, fondé avant 1700 par Claude Lequeux, avec un revenu de 200 francs barrois. Le capital a été perdu à l'époque la Révolution (3).

vres ; d'un terrain affecté à une fondation, le 8 Floréal an II, pour 700 livres. Les autres biens de la Fabrique furent vendus le 13 Nivôse et le 24 Germinal an III.

(1) On conserve encore la liste des dons faits à l'occasion de cette reconstruction et celle des fondations établies dans l'oratoire. Cette chapelle était dédiée « en l'honneur de Monsieur saint Jean, saint Sébastien et saint Roch ». (Dumont, Fiefs, de Commercy, I, 105 et suiv.)

(2) La léproserie de Launois est citée dans un acte de 1315. (Cf. Fiefs de Commercy, I, 120.)

(3) Cf. Dumont, Fiefs de Commercy, I, 112.

1794. Jean Roussel, *officier municipal*.
1796. Nicolas François et Nicolas Burtel, *agents municipaux*.
» Nicolas Niel, *procureur-syndic*.
1798. Joseph-Claude Liouville, *adjoint*.
1799. Charles Deville, *agent municipal*.
1819. Jean Gautier, *adjoint*.
1850. Jean Darieux, *idem*.
1846. Claude-François Thonin, *idem*.
1851. Jean Darieux, *adjoint actuel*.

On a vu que le moulin de Léroville avait disparu depuis long-temps ; l'époque, en tout cas, n'en peut être précisée. Il est difficile de comprendre que le seigneur put se dispenser de le rétablir, à raison du besoin qu'en avaient les habitants. Nos contemporains ont vu la tentative de le remplacer par un moulin à vent qu'un sieur Gallot fit édifier dans le voisinage de la chapelle Saint-Jean, dont il n'était séparé que de quelques pas et qui disparut vers 1850, sans avoir jamais pu fonctionner.

Dans la vallée qui est au-dessous était la cense de Launoie ou mieux de l'Aulnaie, à cause des aulnes qui durent y exister jadis et auxquels ce terrain humide devait être très-favorable. Dans l'origine, ce put bien être la léproserie de Léroville ; je le soupçonne ainsi d'après plusieurs titres où son nom figure à côté de celle de Sommières et autres du pays, notamment dans l'acte de 1515, où Jean I^{er} de Sarrebruck met sous la protection du roi différentes parties de son domaine, telles que « la garde de la maison de » Sommières, celle de Launoy.... » En effet, sauf l'humidité, ce lieu convenait de tous points à une semblable destination.

Plus tard, elle fut convertie en ferme appelée *cense*, et c'est sous cette dénomination et ses attributs que nous l'avons toujours trouvée dans les actes écrits les plus anciens qui nous soient parvenus. Elle se composait d'une habitation de fermier et d'une chapelle, circonstance qui parlerait encore en faveur d'un autre genre d'établissement. Il en dépendait des terres, des prés, des broussailles et des étangs, qui y demeurèrent attachés jusqu'à la révolution. La famille Lequeux paraît l'avoir long-temps exploitée, notamment à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. C'était un séjour assez difficile à raison de son isolement, et plus d'une fois le fermier dut chercher son salut dans la fuite. En 1635, Gengoult Lequeux et Nicolas Lequeux, qui l'habitaient, furent emmenés prisonniers par des soldats du régiment de Carquois. A leur retour, le 22 février de l'année suivante, comme ils s'approchaient pour y rentrer, ils aperçurent des maraudeurs ennemis occupés à essayer d'y mettre le feu en tirant des coups d'arquebuses, car ils n'avaient pu y pénétrer à cause de l'eau dont on avait, en pareille circonstance, la facilité de l'entourer pour le rendre inabordable. En 1666, il n'y avait plus debout que les quatre murs et un pan de la chapelle. Le prix du bail était de 18 muids de froment et 52 fr. barrois.

Les fermiers Lequeux étant retirés à Lérrouville, la question de savoir à qui ils appartiendraient s'éleva entre les deux châteaux : les officiers du château haut les réclamaient comme sujets particuliers, étant nés sur les terres de leur maître ; le château bas soutenait que n'étant ni de Chonville, ni de Malaumont, seuls exceptés, ils devaient être



sujets communs. La décision est ignorée ; néanmoins, on doit croire qu'ils furent déclarés communs, car, plus tard, on les voit indifféremment dans la mairie de l'un ou de l'autre seigneur.

Pendant la révolution, la cense de Launoie, qui était au domaine, fut vendue, le 20 juin 1792, avec les bâtiments qui avaient été relevés, à Nicolas Georges, de Commercy. Elle contenait alors 153 jours de terre, 5 quarts de chenevières, 29 fauchées de prés, 23 fauchées de pâtis et 28 jours de friches.

Les fermiers de Launoie étaient : en 1709, Nicolas Errard, de Lérouville, qui payait 450 livres ; en 1717, Jean Bouctot et Gilbert Delon, de Commercy, payant 410 livres ; en 1721, Nicolas Roussel l'aîné, Nicolas Roussel le jeune, Claude Richard, Christophe Saintin et Nicolas Saintin le jeune, tous de Lérouville, qui avaient en outre la ferme dite du Domaine et les droits de S. A. à Pont avec le passage, pour lesquels ils payaient annuellement 2,500 livres ; en 1754, c'était Claude Level.

La population de Lérouville était, en 1652, de 53 ménages pour les sujets communs, et de 15 pour ceux particuliers ; au total 68, représentant au forcé 300 habitants. En 1718, elle était de 98 habitants communs et de 26 particuliers au château haut. Aujourd'hui, elle est de 180 ménages donnant 600 habitants, où le nombre des garçons est à peu près du double de celui des filles. On y compte 25 cultivateurs, dont 2 seulement exploitent des fermes, 2 menuisiers, 1 tailleur, 1 boucher, 1 cabaretier, 2 cafetiers, 5 tisserands, 2 maréchaux ferrants et 2 charrons. Le reste se compose de



carriers et d'ouvriers employés par eux, ce qui constitue en ce moment la plus importante industrie de la localité. Le territoire est tellement assis sur la pierre la plus compacte que la moindre fissure en laisse apercevoir, sans que l'on ait la peine de la chercher. Jadis, la commune seule possédait une carrière, appelée alors *perrière*. En 1680, elle était louée 4 fr. 6 gros barrois par an; très-souvent on la voit délaissée sans que personne veuille la prendre.

Cette carrière originaire, ou son équivalent, restée propriété de la commune par décision du conseil de préfecture rendue en 1811, à l'encontre du domaine, ne se loue encore aujourd'hui que 500 fr.; aussi est-elle sans importance en proportion de celles ouvertes récemment par plusieurs particuliers, qui seraient, pour la plupart, fort embarrassés d'en connaître l'origine entre leurs mains ou tout au moins entre celles de leurs vendeurs. Les terres friches qui les renferment appartenaient à peu près au premier occupant, la commune ne voyant aucun intérêt pour elle à y mettre obstacle. Il y a quelques années, on se les transmettait pour quelques sous l'hectare; depuis l'établissement du chemin de fer, elles se vendent au poids de l'or.

L'exploitation peut être évaluée de 5 à 6,000 mètres cubes par an, qui représentent un produit annuel de plus de 100,000 fr. réparti entre les maîtres, les ouvriers, les voituriers et autres employés. Les blocs, tirés de bans prodigieux et sans fin, sont d'un énorme volume; il n'est pas rare d'en voir de plusieurs mètres cubes; la majeure partie est destinée pour Paris.

L'industrie de la culture, la seule autrefois dans la com-



La cense de Launoy (analyse de Pierre BRIOT)

La cense de Launoy (orthographe XVIIème – XVIIIème) était située sur le chemin qui longe la Meuse sur la rive gauche. Pour éviter le lit majeur du fleuve et ses zones inondables en période de crue, ce chemin suit la côte. A une période qui reste à préciser, avant le XVIIème siècle, ce chemin est progressivement délaissé au profit de celui sur la rive droite qui sera appelé au XVIIIème, le grand chemin qui va des Pays Bas (l'actuelle Belgique) à la France-Comté.

Le chemin de la rive gauche restera utilisé pour du trafic local. Cela est confirmé par les registres de compte du château-haut qui indiquent que, cité pour mémoire, le péage de Launoy ne produit plus rien. C'est ce chemin qu'empruntent les voituriers qui transportent la pierre tirée des carrières de Lérouville aux chantiers de Commercy (le château, le prieuré de Breuil, l'hôpital...). C'est aussi ce chemin qu'empruntent ceux qui transportent le minerai de fer ramassé au-dessus de Launoy aux hauts-fourneaux de Boncourt et Vadonville. Le 24 novembre 1732, le garde-chasse trouve un *chien cornard assez gros poil brun appartenant à Nicolas Mourot, demeurant à Vadonville qui était avec luy chargeant une voiture de mine au-dessus de l'étang de Launoy, ledit chien sans chaîne ni billon au col*, ce qui constitue une infraction.

Il semble vraisemblable que la maladrerie ait été construite sur un terrain appartenant au Domaine. Lorsqu'elle fut désaffectée, ses terrains furent repris par le domaine. A une époque qui n'est pas précisée, les terres du Domaine de ce secteur furent regroupées dans un ensemble appelé cense de Launoy qui fut acensé par le domaine. Plusieurs droits y furent rattachés à différentes périodes comme le péage ou la pêche des étangs (Haut et Bas). Une seconde cense a été créée sur la seigneurie de Commercy, la cense de Morville.

Après le partage, les deux censes relèvent du château-haut et sont exploitées par des fermiers du Domaine. Comme propriétaire, c'est le Domaine qui prend en charge les gros travaux d'entretien. Exemple en 1668 avec le cardinal de Retz qui hésite entre la reconstruction de la forge ou rebâtir la cense de Launoy. Ce qui suppose que les bâtiments de la cense sont alors en ruine.

La jouissance de la cense est à la discrétion du seigneur. Exemple en 1701, *fut trouvé assassiné dans la cense de Launoy Jacques Rouvillain dit La Vallée, maréchal ferrant dans l'équipage du prince d'Épinoy ; il s'était retiré par dévotion dans ce lieu solitaire et y avait vécu depuis deux ans en bon chrétien, son corps a été inhumé après le procès-verbal de la levée faite par les officiers de SA la princesse de Lislebonne dans le cloître de Saint Nicolas*. Le prince d'Épinoy est le gendre de la princesse de Lislebonne et sert dans les armées de Louis XIV. La princesse de Lislebonne est alors coseigneur de Commercy pour le château-haut, comme avant elle le cardinal de Retz auquel elle avait acheté sa part de Commercy.

Les habitants de la cense de Launoy sont paroissiens de la collégiale Saint Nicolas de Commercy. Leurs baptêmes, mariages, obsèques et inhumations se font à la collégiale. Exemple avec, le 2 août 1707 avec le *mariage entre Henri Paître natif d'Aspre diocèse de Gap en Dauphiné établi à la cense de Launoy depuis trois ans et Louise Lucas fille de Jean Nicolas Lucas gardien de dudit Launoy*. La cense est alors regardée comme partie du territoire de Commercy. Je n'ai pas trouvé de mention d'une chapelle à Launoy. La seule référence se trouve dans un inventaire des biens de la collégiale Saint Nicolas qui cite la chapelle des lépreux. Cela pourrait expliquer pourquoi les habitants de la cense sont paroissiens de Saint Nicolas.

Quand le prince de Vaudémont lance la reconstruction du château, un four à chaux est établi sur un terrain de la cense pour les besoins des chantiers du château. Le bois nécessaire est pris dans les forêts du Domaine, exemple le 7 avril 1708 quand le trésorier du prince *paie Pierre Thomas et consorts, pour la voiture de 31 chariots de bois qu'ils ont menés de la Bergerie au chauxfour de Launoy à 8 ½ sols par chaque chariot*

La cense de Launoy et ses deux étangs (le grand étang ou étang haut et l'étang bas) sont intégrés au domaine de chasse du prince de Vaudémont, les Plaisirs de Commercy. Conséquence, la chasse, réservée au prince, est interdite. Les gardes surveillent Launoy. Exemple le 18 août 1708 *quand Jean Paris et Claude Boinet, gardes chasse déclarent avoir vu les pages de SAS sortir de la ville avec des fusils accompagnés de monsieur l'aumônier et les auraient retrouvés sur le chemin de Commercy à Lérouville proche l'étang de Launoy*. Ils sont équipés pour la chasse au gibier d'eau.

Après la mort du prince de Vaudémont, la cense de Launoy change de statut. Le duc Léopold, nouveau maître de Commercy l'attribue – dans des modalités qui restent à préciser – à un de ses premiers valets de chambre, Pierre Delair, lequel la fait exploiter par un fermier. Avant que le valet de chambre n'entre en jouissance de la cense, les gens du bailliage de Commercy se rendent à Launoy le 24 janvier 1724 *pour une visite de l'état de l'ancien logement et bâtiment actuel de la cense de Launoy à la requête du sieur Pierre Delair, 1er valet de chambre de SAR le duc Léopold*. Une telle démarche précède normalement des travaux réalisés par le Domaine mais je n'ai pas trouvé trace de ces travaux. Le fermier s'appelle Nicolas Roussel. En 1725, il vient déclarer au greffe du bailliage des dégâts occasionnés *par les bestiaux et chariots de Claude Roussel laboureur demeurant à Lérouville aux moissons dernières dans un prey dépendant de la cense appelé le grand estang ou estang haut*.

En 1740, Commercy appartenant alors à la veuve de Léopold, Elisabeth Charlotte, elle donne la cense de Morville à son 1er chirurgien. Celui-ci doit indemniser les héritiers de Pierre Delair, lequel avait obtenu du duc François son maintien à Launoy le 16 décembre 1735, conformément à un arrêt du duc François en reconnaissance de services à SAR le duc Léopold, son père.

Après la mort de Stanislas, la cense de Launoy est incluse dans le bail de la ferme de Commercy.

Pierre BRIOT